

# Les Systèmes d'Échanges Locaux (SELs)

À la recherche d'un coup de main ou d'un idéal ?



Toutes nos publications sont disponibles :

- En *téléchargement*, depuis l'adresse internet de notre ASBL :  
**[www.cpcp.be/etudes-et-prospectives](http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives)**
- En *version papier*, vous pouvez les consulter dans notre centre de documentation situé :

**Rue des Deux Églises, 45 - 1000 Bruxelles**

**Tél. : 02/238 01 00 - Mail : [info@cpcp.be](mailto:info@cpcp.be)**

## INTRODUCTION

Notre économie traverse une crise de grande ampleur qu'il serait naïf de considérer comme un simple accident de parcours. Le caractère structurel des difficultés que nous rencontrons pose évidemment la question des stratégies de relance à mettre en place mais il apparaît également comme une invitation à porter un regard critique sur notre système économique. En effet, ce dernier est la source de nombreuses inégalités tandis que le lien indéfectible entre croissance matérielle et qualité de vie des citoyens peut aujourd'hui être remis en cause. Ces questions préoccupent naturellement les intellectuels et les décideurs politiques mais elles interpellent également les citoyens à la recherche d'une économie qui soit à la fois juste et humaine. C'est ainsi que se sont développés, ici comme ailleurs, les Systèmes d'Échanges Locaux (SELs), initiatives citoyennes promouvant une autre vision de l'économie. Cette analyse aura donc pour objet de présenter brièvement ces structures, les réponses qu'elles entendent apporter ainsi que la réalisation de leurs objectifs dans la réalité concrète.

Nous reviendrons tout d'abord sur l'origine et le développement des SELs, apparentés à d'autres dispositifs de ce type nés ailleurs dans le monde. Nous tacherons ensuite de décrire le fonctionnement des SELs en Belgique francophone, bien que la diversité soit une de leurs caractéristiques premières. Les différents objectifs qui peuvent être poursuivis par ces organisations sur les plans économique, social et politique seront ensuite envisagés. Nous poursuivrons en faisant état des difficultés que peuvent rencontrer les SELs sur le plan pratique avant d'évoquer brièvement les « accorderies », dispositifs présentant des caractéristiques communes mais également des particularités susceptibles de répondre à ces difficultés. Enfin, il sera question de l'ampleur que pourraient prendre les SELs dans l'économie d'aujourd'hui et de demain.



## I. ORIGINE ET FONCTIONNEMENT

### 1. D'où viennent les SELs ?

L'ancêtre des SELs actuels est apparu en 1983 au Canada, sous le nom de LETS (Local Exchange Trading System). Dans un contexte de crise économique et de chômage important, l'idée était de mettre le savoir-faire de chacun au profit de tous et de permettre aux échanges de se développer malgré l'absence de ressources monétaires. Des initiatives similaires se sont développées en Angleterre dès la fin des années 80, toujours en réponse à une situation économique difficile. Les SELs, variantes des LETS anglo-saxons sont arrivés en France en 1994, puis en Belgique deux années plus tard. À l'heure actuelle, plus de 80 systèmes de ce type seraient actifs en Belgique francophone<sup>1</sup>.

Depuis leurs débuts, les SELs se sont présentés comme des systèmes d'échanges basés sur une unité de compte interne. Autrement dit, il s'agit de se poser en marge d'un modèle économique jugé défaillant en mettant sur pied des règles propres favorisant les échanges au sein d'un groupe de personnes défini. D'importantes disparités peuvent toutefois apparaître d'un pays à l'autre, voire au sein d'un même pays. En effet, les SELs restent par nature des initiatives ancrées dans un contexte local qui cherchent, parfois par tâtonnement, la réponse la plus adaptée aux difficultés rencontrées.

### 2. Comment fonctionne un SEL ?

En Belgique francophone, la présence d'une inspiration commune ou de contacts entre les différents SELs permet toutefois de dégager des caractéristiques communes. Nous l'avons vu, le SEL est par définition d'une ampleur limitée en raison de sa dimension locale. Il s'étend généralement au territoire d'une commune, voire d'un groupe de communes. Par ailleurs, un SEL se conçoit comme une communauté d'adhérents acceptant de suivre les mêmes

---

<sup>1</sup> Voir la liste des SELs belges francophones sur le site internet du Portail participatif des SELs francophones de Belgique, [www.sel-lets.be](http://www.sel-lets.be)

règles du jeu. Il est donc nécessaire d'être membre pour jouir des avantages proposés. Au sein de cette communauté s'échangent des services et parfois aussi des biens, sur base des compétences et des avoirs que chaque membre souhaite mettre à disposition des autres adhérents, à titre non-professionnel.

Si le terme « d'échange » est mis en avant pour marquer la rupture avec l'économie traditionnelle, il existe toutefois une unité de compte permettant de réaliser ces échanges à un niveau multilatéral, unité pouvant revêtir des dénominations diverses<sup>2</sup>. C'est pourquoi les SELs sont généralement considérés comme des dispositifs de « monnaies sociales ». La valeur de cette « monnaie » n'est pas liée au cours de la monnaie classique, elle est fixée de manière interne dans une optique plus égalitaire. À ce titre, la valeur d'un service est souvent établie sur base horaire selon le principe « une heure est égale à une heure ». Tondre la pelouse ou donner un cours de langue, seul le temps consacré à ce service est pris en compte, peu importe le niveau de qualification de la personne. Si ce système s'applique aisément à l'échange de services, il s'avère moins pertinent lorsqu'il s'agit d'évaluer la valeur d'un bien. Cette question est d'ailleurs traitée de manière différente d'un SEL à l'autre, certains préférant exclure les biens du champ des échanges, d'autres permettant à leurs membres de se mettre d'accord au cas par cas.

La plupart du temps, la « monnaie » des SELs n'existe pas sous forme matérielle. Chaque membre dispose d'un compte géré par l'organisation sur lequel sont débités ou crédités les services rendus ou reçus. Une certaine limite est souvent imposée afin d'éviter les « endettements » excessifs de personnes qui profiteraient exagérément du système. Précisons enfin que les dettes et créances ne sont pas soumises à des intérêts.

---

<sup>2</sup> « Bon'heure », « Fleur », « Blés », ...

## II. OBJECTIFS : AVANTAGES PRATIQUES OU PROMOTION D'UN IDÉAL ?

À l'origine, l'émergence des LETS anglo-saxons répondait à une nécessité économique. Ces systèmes permettent en effet d'accéder à un certain nombre de biens et de services en l'absence de ressources financières. En outre, la mise en place d'une unité de compte parallèle déconnectée de la monnaie officielle vise également à gommer les inégalités générées par l'économie traditionnelle, en mettant le travail de chacun sur un pied d'égalité. Enfin, il peut être question de dynamiser l'économie locale et de favoriser les circuits courts.

Cependant, la réelle finalité des SELs dépasse largement le contexte économique. En réaction au capitalisme qui n'envisage l'échange que comme un moyen d'obtenir les marchandises désirées à un prix attractif, les SELs entendent valoriser l'acte d'échange en lui-même dans la mesure où il favorise les interactions entre les personnes. Les transactions réalisées par les membres apparaissent donc comme une opportunité de recréer des liens sociaux. Selon une enquête réalisée en France<sup>3</sup>, cette volonté de tisser des relations arrive devant celle de réaliser des échanges à de bonnes conditions. Ce n'est donc pas un hasard si les SELs se développent particulièrement en ville, là où le tissu social a tendance à se dégrader.

De manière plus générale, il semblerait que les membres de ces organisations défendent aussi, et surtout, une certaine vision de la société, plus égalitaire et démocratique. Dans un monde où un cercle restreint de puissants détient la majeure partie du pouvoir en matière économique, les SELs veulent promouvoir un modèle dans lequel la démocratie ne s'exprime pas uniquement à travers les choix de consommation mais également dans les structures même de l'économie. Il s'agit en quelque sorte de reprendre la main sur un secteur qui semble largement échapper au contrôle des citoyens. C'est ainsi que nombreux SELs refusent les structures traditionnelles, même associatives, en vue d'adopter de nouveaux modes de décision. En ce sens, l'adhésion à une communauté de ce type apparaît comme un acte plus politique que strictement économique.

---

<sup>3</sup> LENZI (C.), « L'enquête nationale sur les systèmes d'échanges locaux (SELs) en 2004 : éléments et analyse », in BLANC (J.), dir., *Exclusion et liens financiers : Monnaies sociales. Rapport 2005-2006*, Paris, 2006, p. 253-280.

### III. UN PUBLIC RESTREINT ?

Certaines recherches tendraient à montrer qu'une fois mis sur pied, de nombreux SELs éprouvent des difficultés à se développer davantage<sup>4</sup>. En réalité, la nature des objectifs poursuivis par ces dispositifs a un impact direct sur le public qu'ils peuvent toucher. Ainsi, la population des SELs est principalement composée de personnes sensibilisées aux questions de société et disposant d'un certain niveau d'éducation. Les SELs ne seraient ni des repères pour nantis, ni des lieux d'accueil pour les plus défavorisés mais c'est la dimension militante qui ferait office de dénominateur commun entre la majeure partie des « selistes ». Le caractère relativement restreint de ce public d'initiés freinerait dès lors l'expansion des SELs et limiterait leur capacité à faire entendre leur message.

La difficulté à toucher un public plus large tiendrait notamment aux manques de réponses concrètes apportées par les SELs sur le plan économique. En effet, l'éventail des services disponibles au sein de ces petites structures est par nature restreint. La plupart des services et biens de première nécessité ne sont pas fournis par les SELs, si bien que, d'un point de vue pratique, les avantages qu'ils offrent restent relativement limités. Ce constat n'est pas surprenant dans la mesure où cette efficacité économique apparaît comme une préoccupation secondaire pour les SELs belges et français. Or, ce sont précisément ces avantages matériels qui sont susceptibles d'attirer des personnes d'horizons plus variés.

Relever le défi de l'élargissement n'est pas une tâche facile. Offrir une gamme plus large de services risque de mettre à mal le caractère local et non-professionnel des SELs tandis que la fourniture de biens de première nécessité comme l'énergie impliquerait de lier la monnaie interne à la monnaie officielle, chose a priori exclue. Ces dispositifs semblent dès lors tiraillés entre leur volonté de rupture avec l'économie traditionnelle et un besoin de toucher un public plus large qui requiert certaines adaptations.

---

<sup>4</sup> LENZI (C.), « L'enquête nationale sur les systèmes d'échanges locaux (SELs) en 2004 : éléments et analyse », in BLANC (J.), dir., *Exclusion et liens financiers : Monnaies sociales. Rapport 2005-2006*, Paris, 2006, p. 253-280.



Dans un autre registre, l'engagement strictement bénévole dans la gestion et l'organisation du SEL peut quant à lui être à l'origine d'une certaine lassitude chez les personnes les plus impliquées. L'éventuel manque de reconnaissance qu'ils peuvent percevoir ou le manque d'implication des autres membres peuvent constituer d'autres facteurs d'essoufflement des SELs. Une piste de solution reste toutefois de « rémunérer » les prestations réalisées au service de l'organisation comme les autres échanges, à savoir en monnaie interne. Cette voie est d'ailleurs déjà suivie par certains SELs ainsi que par les « accorderies ».

#### IV. LES « ACCORDERIES » : LA SOLUTION IDÉALE ?

Face aux difficultés rencontrées par les SELs pour pérenniser leur action et étendre leur sphère d'influence, il paraît intéressant de s'attarder quelque peu sur une expérience hybride, celle des « accorderies »<sup>5</sup>. Ces dernières sont nées au Québec au début des années 2000 avant de gagner la France où une demi douzaine de ces structures sont recensées à l'heure actuelle. Contrairement aux SELs, issus d'initiatives citoyennes et revendiquant fortement leur indépendance, les « accorderies » se développent généralement grâce au soutien de certaines collectivités locales ou d'associations actives dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Outre l'apport financier qui en résulte, cette caractéristique explique également que celles-ci soient plus directement tournées vers des publics précarisés.

L'originalité de ces dispositifs est de combiner différents types de services au sein d'une même organisation. À première vue, « l'accorderie » fonctionne comme un SEL classique. En effet, elle rend possible des échanges de services au moyen d'une monnaie interne dont l'échelle de valeur est le temps. Sa taille plus imposante permet toutefois de proposer un éventail de services plus important, susceptible de satisfaire un plus grand nombre d'adhérents potentiels. Mais « l'accorderie » intervient également comme intermédiaire dans la réalisation d'achats groupés, en monnaie réelle cette fois. En négociant, directement avec les grossistes des achats de quantités importantes, « l'accorderie » permet ainsi à ses membres d'obtenir des tarifs avantageux. Enfin, ces

<sup>5</sup> FARE (M.), « L'accorderie (Québec) : un dispositif de monnaie sociale singulier ? », in *Economie et Solidarités*, volume 40, n° 1 et 2, 2009-2010, p. 2-16.

structures ont mis sur pied des systèmes de micro-crédit, basés sur des prêts d'ampleur limitée à des taux préférentiels. Cette diversité d'activité permet de toucher un public plus large dans la mesure où elle offre des avantages très concrets aux adhérents. Liée à l'origine des « accorderies », cette orientation sociale permet d'attirer à la fois les publics militants à la recherche d'un certain idéal et des personnes défavorisées à la recherche de solutions pratiques.

Au-delà des échanges proprement dits, les heures prestées par les membres au service de l'association sont également rémunérées en monnaie interne. Ce principe permet de dynamiser l'activité de « l'accorderie », d'éviter le manque de reconnaissance parfois lié au travail bénévole mais aussi de favoriser les échanges internes via la création de monnaie supplémentaire. L'apport financier en provenance des « maisons mères » permet à ces structures de disposer de leurs propres locaux ainsi que des services d'un coordinateur à temps plein. De par leurs liens avec l'économie traditionnelle et leur dépendance vis-à-vis de certaines institutions, les « accorderies » n'affichent donc pas la même pureté idéaliste que les SELs traditionnels. Néanmoins, ce compromis leur permet de brasser une population plus large et d'éviter un essoufflement prématuré, autrement dit de répondre aux principales difficultés rencontrées par les SELs à l'heure actuelle.

## V. COMPLÉMENT OU RÉELLE ALTERNATIVE ?

Qu'ils s'orientent vers l'intégration d'un public plus large ou, au contraire, sur la réalisation d'un idéal strict avec un plus petit nombre d'adhérents, les SELs défendent une autre vision de l'économie et cherchent à la partager. Dans ce cadre, il est permis de se demander quelle serait la vocation finale de cette démarche. Autrement dit, les SELs sont-ils destinés à rester un complément à une économie imparfaite ou visent-ils idéalement à la remplacer ? Si certains utopistes considèrent vraisemblablement ce type de système comme une véritable alternative à l'économie capitaliste, il semblerait toutefois que la majorité des « selistes » y voient davantage un circuit complémentaire, ne fût-ce que par pragmatisme<sup>6</sup>. Il est vrai que dans l'état actuel des choses, le poids des échanges réalisés au sein des SELs reste négligeable par rapport à l'économie traditionnelle.

---

<sup>6</sup> SIMONSON (M.), *Etude d'un système d'échange de services sans argent*, Louvain-la-Neuve, 2005, p. 68.

En outre, le développement des SELs à une plus grande échelle poserait vraisemblablement problème sur le plan des relations avec les autorités. Compabilisés en monnaie interne, les échanges réalisés au sein des SELs échappent totalement à toute forme de taxation. Cette situation ne pose guère de difficultés tant que l'ampleur de ces échanges reste marginale mais un développement démesuré des SELs aurait un impact certain sur les finances publiques. Ce manque à gagner déboucherait vraisemblablement sur d'importantes tensions avec les pouvoirs publics. En France, le procès intenté en 1997 à des « selistes » ariégeois<sup>7</sup> est là pour en témoigner. Seule l'utilité sociale des SELs en matière d'insertion socio-professionnelle pourrait dès lors justifier leur autonomie. Or, rappelons que la vocation première des SELs n'est pas de jouer ce rôle.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de législation globale relative à l'activité des SELs en Belgique qui reste donc entourée d'une relative incertitude juridique. Les SELs eux-mêmes semblent considérer que leurs activités relèvent du domaine de l'entraide et appartiennent à la sphère privée<sup>8</sup>. Une directive de l'ONEM de 2010 portant sur le cumul des allocations de chômage et d'activités au sein de ces dispositifs vient tout de même éclairer la position des pouvoirs publics. En résumé, il y est précisé que les « selistes » chômeurs n'ont pas de soucis à se faire tant que les activités en question sont non-commerciales, ponctuelles et de courte durée. De cette manière, ce texte nous montre clairement que les SELs sont tolérés dans la mesure où leurs activités conservent une ampleur modeste et n'interfèrent pas avec l'économie traditionnelle.

---

<sup>7</sup> LAACHER (S.), « L'Etat et les systèmes d'échanges locaux (SEL). Tensions et intentions à propos des notions de solidarités et d'intérêt général », in *Politix*, vol. 11, n°42, 1998, p. 123-149.

<sup>8</sup> Voir le site internet Système de Gestion Internet de SEL (SGIS), <http://www.lesel.be/s/documentation.asp>



## CONCLUSION

En tant qu'initiatives locales, les SELs belges présentent une certaine diversité de vues et de fonctionnement mais se rejoignent généralement sur les principes fondamentaux. Ils proposent une alternative économique égalitaire qui rompt avec la loi de l'offre et de la demande pour fixer la valeur d'un service uniquement sur base du temps qui lui est consacré. Pour ce faire, ils disposent d'un système comptable propre qui se passe, en règle générale, de monnaie matérielle.

Ce système est né dans le monde anglo-saxon dans le contexte de crise économique des années 80. Au départ, il s'agissait surtout de lutter contre la pauvreté en offrant aux personnes privées de ressources financières un accès à certains services. De tels dispositifs permettaient également de redynamiser les échanges locaux face à la mondialisation. Si cette dimension pratique existe toujours au sein des SELs belges, elle semble toutefois être passée au second plan. En effet, ce sont également les opportunités offertes en termes de création de liens sociaux qui semblent attirer les « selistes » de notre pays. L'échange n'est plus considéré uniquement comme un moyen d'accroître sa richesse matérielle, il devient une fin en soi. De par leur côté égalitaire et convivial, les SELs belges entendent enfin promouvoir une autre vision de la société, face à un monde capitaliste qui montre chaque jour ses limites.

La prédominance de cet idéal « politique » peut toutefois nuire au développement de ces dispositifs. En effet, la population des « selistes » est principalement constituée de personnes militantes mais peine à s'élargir aux plus fragilisés qui sont avant tout à la recherche de réponses pratiques. En outre, de par sa nature locale, le SEL ne peut proposer qu'une gamme de services relativement limitée. Convaincre un public plus étendu pourrait nécessiter des compromis remettant en cause une partie des principes fondamentaux des SELs, le défi est donc complexe. De tels compromis, les « accorderies » québécoises et françaises ont accepté de les mettre en oeuvre. En joignant des pratiques d'achats groupés et de micro-crédit aux activités traditionnelles des SELs, ces organisations apportent un éventail de réponses susceptibles de toucher une population plus large. Les « accorderies » bénéficient dans le même temps de soutiens financiers extérieurs assurant la continuité et le dynamisme de leurs activités, au détriment certes d'une partie de leur autonomie.

Qu'ils manifestent ou non une véritable volonté d'élargir leur base, les SELs semblent généralement se contenter de leur rôle complémentaire sans envisager réellement de se poser en alternative à l'économie traditionnelle. Par ailleurs, leur développement à grande échelle poserait inévitablement problème du point de vue des finances publiques. L'activité des SELs échappant totalement à l'impôt, le manque à gagner pourrait en effet nuire à l'équilibre de la sécurité sociale. Les premières réglementations en la matière semblent d'ailleurs révéler la volonté des pouvoirs publics de poser des limites à un développement de grande ampleur de ce type de dispositifs. A l'heure actuelle, ce cas de figure reste largement hypothétique pour des SELs qui apparaissent avant tout comme une invitation à repenser le monde dans lequel nous vivons.

## BIBLIOGRAPHIE

- BLANC (J.), *Introduction générale. Les monnaies sociales : un outil et ses limites*, in BLANC (J.), dir., *Exclusion et liens financiers : Monnaies sociales. Rapport 2005-2006*, Paris, 2006, p. 11-22.
- BLANC (J.), *Les enjeux démocratiques des dispositifs de monnaies sociales*, in HUMBERT (M.), CAILLE (A.), dir., *La démocratie au péril de l'économie*, Rennes, 2006, p. 263-275.
- DIDIER (J.), *Système d'échange local (SEL) : à quoi ça sert ? Objectifs et principes*, Site internet Financité, décembre 2010.  
<http://www.financite.be/s-in-former/bibliotheque,fr,11,3,2,1,3007.html>
- DIDIER (J.), *Système d'échange local (SEL) : un autre monde est-il possible ?*, Site internet Financité, décembre 2010.  
<http://www.financite.be/s-in-former/bibliotheque,fr,11,3,2,1,3008.html>
- DIDIER (J.), *Système d'échange local (SEL) : une monnaie mais différente*, Site internet Financité, décembre 2010.  
<http://www.financite.be/s-in-former/bibliotheque,fr,11,3,2,1,3006.html>
- DIDIER (J.), *Système d'échange local (SEL) : une monnaie pour les bobos ?*, Site internet Financité, décembre 2010.  
<http://www.financite.be/s-in-former/bibliotheque,fr,11,3,2,1,3009.html>
- FARE (M.), *L'accorderie (Québec) : un dispositif de monnaie sociale singulier ?*, in *Economie et Solidarités*, volume 40, n°1 et 2, 2009-2010, p. 2-16.
- LENZI (C.), *L'enquête nationale sur les systèmes d'échanges locaux (SEL) en 2004 : éléments et analyse*, in BLANC (J.), dir., *Exclusion et liens financiers : Monnaies sociales. Rapport 2005-2006*, Paris, 2006, p. 253-280.

## SITOGRAFIE

- Site internet SEL'idaire. Association d'information et de promotion des SELs, [www.selidaire.org](http://www.selidaire.org)
- Site internet BruSEL, [brusel.be](http://brusel.be)
- Site internet du Portail participatif des SELs francophones de Belgique, [www.sel-lets.be](http://www.sel-lets.be)





Auteur : Jean-François Boulet  
Septembre 2013

**DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !**

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,  
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

[www.cpcp.be](http://www.cpcp.be)



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles





**Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation**

**Rue des Deux Églises 45 - 1000 Bruxelles**

**Tél. : 02/238 01 00**

**info@cpcp.be**

© CPCP asbl - 2013